

**Procès-verbal de la Réunion du
Conseil Municipal du 13 novembre 2025**

Date de convocation :

6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

Etaient présents : M Lambert, M Gatineau, Mme Merelle, Mme Buisson, Mme Basso, M Bou, Mme Caillard, Mme Gout, M Henry, M Prince.

Absents excusés et représentés : M Parizot représenté par M Gatineau, M De Sousa représenté par M Henry, Mme Maillebouis représentée par M Bou, M Romé représenté par M Prince.

Secrétaire de séance : M Bou

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour une demande de subvention exceptionnelle de l'Union à l'occasion du gala organisé pour les 100 ans de l'association. Les élus n'émettent pas d'objection.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 octobre 2025

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

2. Région - Demande de subvention – Vidéo protection

Informations :

Le Maire informe que la commune envisage la création d'une nouvelle installation pour l'amélioration de la vidéo protection sur la commune de Rochefort-en-Yvelines afin de récupérer les images et ainsi préserver la tranquillité publique. Il rappelle que la subvention dans le cadre de la FIPD n'a pas été accordée à la commune car la commission adéquate a considéré que le dossier de Rochefort n'était pas prioritaire. La commune s'était engagée à trouver une nouvelle source de financement pour ce dossier ; la Région propose de financer les projets à hauteur de 35 % du montant HT. Monsieur le Maire propose qu'un dossier soit déposé en ce sens.

Madame Gout demande si Monsieur le Maire a une idée de la date de traitement du dossier. Monsieur le Maire répond que la commune n'a pas les dates de réunions des commissions de la Région.

Monsieur le Maire explique le projet :

- Caméra sortie de Rochefort-en-Yvelines, direction Bonnelles : créer un relais radio rue Guy le Rouge pour rapatrier le flux vidéo vers l'église ce qui permettra de consulter les images en mairie
- Caméra les Petits Chaillots : installer une antenne WIFI pour se connecter au réseau interne du pavillon à proximité, un routeur VPN permettra de sécuriser cette connexion mais

également de pouvoir se connecter au réseau WIFI au pied du poteau. Mettre en place un nouvel enregistreur permettant d'enregistrer la caméra en local.

- Caméras du Bourgneuf : créer une liaison radio pour lier ces deux sites et installer un routeur VPN qui sera connecté au réseau WIFI du haras. Mettre en place un nouvel enregistreur permettant d'enregistrer la caméra en local.
- Caméra de la route de la Bâte : Installer un routeur VPN/4G avec un abonnement DATA pour consulter les flux vidéo en mairie. Mettre en place un nouvel enregistreur permettant d'enregistrer la caméra en local.
- Caméra rue de la Porte d'Étampes : Installer un routeur VPN/4G avec un abonnement DATA pour consulter les flux vidéo en mairie. Mettre en place un nouvel enregistreur permettant d'enregistrer la caméra en local.
- Centre de sécurité : créer une liaison radio point à point. Installation d'un coffret informatique avec un enregistreur de 32 caméras, un onduleur, un switch réseau et un routeur VPN. Installation d'un système de monitoring permettant d'alerter le prestataire en cas de coupure.
-

Décision :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte l'avant-projet de « vidéo protection » pour un montant de 14 967,00 euros HT soit 17 651,60 euros TTC,
- Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du soutien à l'équipement en vidéo protection
- Sollicite auprès du Conseil Régional une subvention à hauteur de 35 % soit d'un montant prévisionnel de 5 238,45 euros HT,
- Dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2025, section d'investissement,
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

3. Comité des fêtes - Demande de subvention exceptionnelle

Informations :

Monsieur le Maire explique que le comité des fêtes a sollicité la commune pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros pour l'achat de matériaux permettant de fabriquer des décos de Noël pour le village.

Madame Gout demande si le comité des fêtes peut donner des visuels des projets de décoration. Madame Buisson fait passer un visuel. Elle explique que certains matériaux pourront être recyclés pour d'autres usages.

Monsieur Henry informe qu'il découvre cette demande alors qu'il fait partie, en tant qu'élu, du comité des fêtes. Il ajoute que Madame Caillard est également membre élue du comité des fêtes et qu'elle n'est pas informée non plus des diverses actions du comité des fêtes ; Madame Caillard approuve. Monsieur le Maire explique que le conseil municipal n'est pas l'instance pour débattre des problèmes de communication rencontrés entre les membres du comité des fêtes et invite lesdits membres à se réunir afin d'échanger sur le sujet. Monsieur Henry déplore qu'il soit impossible d'en parler alors que deux élus représentent la commune à ce comité. Madame Buisson informe qu'une réunion a lieu demain soir.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et une abstention (Mme Buisson) décide d'attribuer la somme de 300 euros au comité des fêtes pour l'achat de matériaux permettant la création de décos de Noël destinées au village.

4. Union : subvention exceptionnelle dans le cadre du gala organisé pour les 100 ans de l'association

Informations :

Monsieur le Maire informe qu'il s'était engagé auprès de l'Union de proposer au conseil municipal de participer financièrement à l'organisation de la manifestation relative aux 100 ans de l'association à partir du moment où l'Union ouvrirait les portes de son spectacle aux Rochefortais. Monsieur le Maire ajoute qu'il a appris que c'était le cas lors d'un conseil d'administration. Monsieur le Président de l'Union a donc transmis sa demande de subvention auprès de la commune.

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez l'Union de Rochefort Longvilliers fête ses 100 ans cette année.

Je sollicite de votre bienveillance une subvention pour notre association afin d'équilibrer les comptes du Gala et globalement nous aider à redresser nos comptes.

Demande subvention

- Comme chaque année, votre **aide annuelle** de 2000 € serait la bienvenue afin de nous permettre de garder un maximum d'activités sur nos 2 villages
- Mais je souhaitais aussi vous solliciter sur une **aide exceptionnelle** pour le Gala des 100 ans de 4900€ .

Recette du repas par PERSONNE	45
Nombre de PERSONNES	110
SPECTACLE	-3500
PHOTO	-700
AFFICHE	-180
BANDEROLLES	-200
DINER (70€ par pers)	-7700
Panier repas des acteurs	-150
TOTAL DEPENSES	-12430
Recettes des entrées 45€/pers	4950
Estimation recette de champagne et vin	125
TOTAL RECETTES	5075
RENTABILITE	-7355

Au prorata de la taille des 2 villages de 2/3 – 1/3 pour faire simple il nous faudrait idéalement une participation de Rochefort de 2/3 x 7 355€ de 4 900€ sur cet événement.

Pour information, j'ai fait une demande de participation financière à Longvilliers exceptionnelle cette année pour le complément, et Longvilliers nous donne 500€ de récurrent annuel désormais.

En règle générale l'Union aurait pu le financer intégralement, mais notre santé financière est préoccupante en ce moment.

- Notre exercice précédent a été très déficitaire de 7000€ à cause d'investissements exceptionnels en particulier du tennis.
- Mais surtout, bien que notre gestion de la paye ait été sous-traitée à des « professionnels »
 - Depuis plus de 15 ans, une anomalie de cotisation sociale nous conduit à un contentieux de d'arriérés avec la mutuelle de 19 000 €. Nous avons gagné l'arbitrage de ce contentieux et donc il n'y a aura pas de conséquences
 - De plus depuis octobre 2025 nous avons constaté une nouvelle anomalie sur les congés payés des salariés, qui est en cours d'évaluation exacte mais les premiers chiffres qui ne sont donnés parlent de 18 000 €
- Cette année notre épargne nous permettra d'absorber le « choc financier » mais nous devrons prendre des mesures drastiques la saison prochaine.

Monsieur le Maire déclare qu'il ne pensait pas que le montant de la demande de subvention serait aussi conséquent et propose de donner la moitié de la somme demandée, soit 2 450 euros.

Madame Buisson pense que cette manifestation, au vu de l'état financier de l'Union et du montant de la demande, n'était pas budgétée par l'association. Monsieur le Maire remarque qu'effectivement, dans le tableau présenté par l'association, aucune participation de l'Union n'est inscrite.

Madame Gout propose de prendre en charge la différence entre le coût du repas et le tarif par personne, soit 25 euros basés sur 110 personnes. Monsieur Bou propose que la commune prenne en charge les 2/3 ; cela correspond à 1 875 euros. Madame Gout propose d'arrondir à 2 000 euros.

Madame Merelle rappelle que la commune doit payer le sable pour le terrain de tennis.

Monsieur le Maire soumet aux voix les montants de subvention suivants :

- 2 000 euros : 8 voix
- 2 450 euros : 3 voix
- Les autres élus s'abstiennent.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour décide d'attribuer la somme de 2 000 euros à l'Union dans le cadre du gala organisé pour les 100 ans de l'association.

5. Questions diverses

a. Urbanisme

DIA :

Depuis le conseil municipal du 9 octobre, nous avons reçu 1 DIA : C 0210 / C 0486, 12 rue de la Glacière.

Déclarations préalables :

- 078 522 25 C0016 – GUILLERME – 36, rue Guy le Rouge – Repeindre le portail.
- 078 522 25 C0011 – BRUYERE / HUOT – 71, rue Guy le Rouge – Installation d'un poêle à bois.

- 078 522 25 C0017 – SCI MYRTIL – 1 Quinques, rue Guy le Rouge – Réfection de la toiture + déplacement du portail.
- 078 522 25 C0019 – PERRIN – Ravalement de la maison et du garage, peinture des menuiseries.

b. Avancement travaux ateliers techniques

Monsieur le Maire informe que tous les lots sont complets mais que tous les dossiers n'ont pas encore été transmis au contrôle de légalité. Il ajoute qu'étant donné que c'est une nouvelle construction, aucune « surprise » ne devrait ressortir durant la construction. Il rappelle que l'étude de sol a déjà été réalisée et qu'il n'y a aucun souci pour la reconstruction.

Concernant l'alimentation électrique du bâtiment, le câble existant fonctionne parfaitement mais est limité au vu de sa section ; il est donc impossible d'augmenter la puissance de l'abonnement. Deux solutions :

1. Tirer un nouveau câble. Il avait été proposé d'utiliser ce nouveau câble pour les ateliers techniques et la cuisine de la salle des fêtes mais ceci n'est pas possible réglementairement parlant. Il faut du triphasé pour la salle polyvalente et du monophasé pour les ateliers techniques.
2. Tirer un câble depuis la limite de propriété jusqu'au bâtiment. Un devis d'Enedis est en attente. C'est eux qui détermineront la puissance.

Monsieur Bou demande quel est l'intérêt d'Enedis de faire ce genre de travaux. Monsieur le Maire répond qu'il a obtenu l'aide d'Enedis car il a de bonnes relations avec le contact de la commune. Il ajoute que le coût des travaux serait de 50 % Enedis et 50 % commune.

Réunion de chantier : les réunions de chantier auront lieu tous les lundis à 14h30. Lors de la dernière, le titulaire du lot 1 a exprimé son besoin de 36 kW. Le maître d'œuvre a répondu que la notion de puissance électrique était indiquée dans le CCAP et que si la société avait plus de besoins, c'était à elle seule de proposer une solution dans sa réponse. Comme cela n'a pas été le cas, si des besoins s'avéraient nécessaire en cours de chantier, ce sera au titulaire du lot 1 de le prendre en charge sans en refacturer le coût au maître d'œuvre.

Monsieur Henry informe que le document envoyé par Poha démontre un surcoût de 49 956 euros HT. Monsieur le Maire dit que l'augmentation ne représente pas 10 % et ne trouve pas cela exorbitant au vu du délai entre le projet et la signature des contrats. Monsieur Prince pense également que cela est cohérent. Madame Gout estime que le montant est colossal pour la reconstruction des ateliers techniques et souligne que la commission d'appel d'offres n'a jamais été sollicitée pour ce projet.

Monsieur Bou demande le financement de ces ateliers. Monsieur le Maire rappelle que l'assurance a reversé environ 400 000 euros par suite de l'incendie des ateliers et qu'une partie est prise en charge par le contrat rural. Monsieur Bou demande le reste à charge de la commune. Monsieur le Maire répond que cela sera calculé et que l'information sera transmise aux élus.

Madame Caillard s'inquiète pour les futures finances de la commune au vu du coût de la reconstruction des ateliers techniques.

Monsieur Henry demande si d'autres surprises budgétaires ne vont pas intervenir pendant la construction. Monsieur le Maire rappelle qu'il a fallu un an environ pour monter le dossier auprès de

l'assurance, qu'un appel d'offres avait été lancé mais ralenti à cause de la période COVID. À la suite de cela, les élus ont décidé de ne pas continuer le projet au vu du coût. En effet, les matériaux avaient beaucoup augmenté à cause d'une part de la crise COVID et d'autre part de l'invasion de l'Ukraine. À la suite de cela, le nouveau projet a été lancé. Monsieur Prince rappelle aux élus qu'ils ont perdu quasiment un an pour savoir à quel endroit seraient reconstruits les ateliers, ce qui a repoussé, en partie, le projet.

Monsieur Gatineau intervient pour rappeler que l'entrée de la salle des fêtes et l'installation de nouveaux sanitaires font partie du coût des travaux.

c. Fonds vert Ancienne Gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle qu'un premier dossier avait été transmis en 2024 mais que celui-ci n'avait pas été étudié par la Préfecture. La préfecture a décidé de reconduire notre projet 2024 pour le présenter au fonds vert 2025. Les conditions d'attribution ayant changés, il convenait de refaire entièrement le dossier, DPE compris.

Les nouvelles exigences comprennent un DPE en C et une chaudière 30 % gaz, 70 % PAC.

Monsieur le Maire informe que la Préfecture des Yvelines a accordé, en date du 27 octobre 2025, dans le cadre du Fonds vert, la subvention sollicitée pour la rénovation énergétique du bâtiment « ancienne gendarmerie ». Le montant de la subvention est de 252 982 euros correspondant à 80 % du montant des travaux HT.

Il précise que par suite d'une panne de chauffe-eau dans un des logements, le devis concernant le remplacement des ballons d'eau chaude thermodynamiques comprenant également la mise en place des VMC a été signé en urgence.

Monsieur le Maire dit qu'il y a 4 grosses opérations :

- Menuiseries
- Toiture
- VMC et ballons d'eau chaude
- Changement de la chaudière fuel par une chaudière mixte GAZ/PAC

d. Travaux logements communaux

Monsieur le Maire souligne que les fonds de concours de la CART pourront être utilisés pour les autres logements qui nécessitent des travaux. Il demande à la commission logement de saisir du sujet et de faire réaliser les devis nécessaires rapidement. Il conviendra ensuite de saisir la CART pour obtenir les subventions à hauteur de 50%.

Monsieur Gatineau informe que la visite annuelle des logements est programmée fin novembre, début décembre. Le planning sera transmis aux membres de la commission logements afin qu'ils s'expriment sur leur disponibilité.

e. Comblement du Puits Salé

Monsieur le Maire explique qu'une directive nationale interdit les forages en milieu urbain pour risque de pollution. Le SEASY a donc sollicité la commune pour l'informer d'une étude quant à d'éventuelles infiltrations d'eaux urbaines dans ledit forage. Il y a alors eu pompage de la nappe qui a révélé :

- Aucune liaison avec la Rabette car pas de baisse de celle-ci
- Découverte d'un puits existant à l'angle rue du Puits Salé / rue de la Porte d'Étampes

Il convient de combler ce puits qui récupère actuellement les eaux pluviales pouvant être polluées par le ruissellement des eaux de surface provenant de fuites d'huile ou de carburant de véhicules et d'équipements, d'engrais et de pesticides, ou encore de déjections animales.

Monsieur le Maire informe que le devis est de 15 640,00 € HT.

Monsieur Prince demande quel est le procédé pour combler le puits. Monsieur le Maire reprend le devis :

- Fourniture et mise en place de gravier siliceux, lavé vierge de 11 à 16 m de profondeur
- Fourniture et mise en place de sable fin intercalaire entre 10 et 11 m de profondeur
- Fourniture et mise en place de béton entre 0 et 10 m de profondeur

Monsieur le Maire, après avoir pris attache auprès de la DRAC, informe Monsieur Bou que le SRA n'a pas besoin de délivrer une autorisation pour ce genre d'opération de comblement. Monsieur Bou remercie Monsieur le Maire et dit qu'il suivra ce dossier attentivement.

f. 25 novembre (journée contre les violences envers les femmes)

Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité le comité des fêtes pour que la place des Halles soit « décorée » en orange pour la journée contre les violences intraconjugales, comme cela a été réalisé pour l'opération octobre rose.

g. Financement église

À la suite de la demande des élus, Monsieur le Maire présente le financement de l'église.

TRAVAUX EGLISE HT					
DEPENSES			RECETTES		
Tiers	Montant		Tiers	Montant	Pourcentage
Touchard	46 516,79 €		Région	105 900,00 €	12%
UTB	426 598,66 €		Département	85 000,00 €	10%
PERRAULT	202 353,76 €		Pref-DETR	117 000,00 €	13%
LANFRY	154 895,73 €		DRAC	211 869,00 €	24%
Qualiconsult-SPS	5 161,36 €		FDP- dons	72 635,80 €	8%
Qualiconsult-CT	9 176,62 €		FDP-Legs	162 699,05 €	19%
Qualiconsult-DTA	1 737,00 €		TOTAL subventions	755 103,85 €	87%
Dendrotech	9 794,21 €		Commune	113 093,38 €	13%
Arcoa	3 536,00 €				
Electricité	8 427,10 €				
TOTAL	868 197,23 €		TOTAL	868 197,23 €	100%

Budget initial et Surcoût budget initial :

Surcoût /R marché initial		Budget initial en HT	
Budget initial	818 337,28 €	UTB	416 112,68 €
Surcoût /R marché initial	49 859,95 €	PERRAULT	196 997,32 €
dont UTB	10 485,98 €	LANFRY	152 975,28 €
dont Perrault	5 356,44 €	Touchard	39 645,00 €
dont Lanfry	1 920,45 €	Qualiconsult SPS	4 990,00 €
Qualiconsult-SPS	171,36 €	Qualiconsult CT	5 880,00 €
Qualiconsult-CT	3 296,62 €	Qualiconsult DTA	1 737,00 €
Qualiconsult-DTA	0,00 €	TOTAL	818 337,28 €
Touchard	6 871,79 €		
Dendrotech	9 794,21 €		
Arcoa	3 536,00 €		
Electricité	8 427,10 €		
TOTAL	49 859,95 €		

Monsieur Bou remercie vivement le secrétariat pour ce travail de synthèse et pense que pour la présentation de documents aussi importants il eût été judicieux de se servir de l'écran multimédia équipant depuis peu la salle du conseil. Monsieur le Maire avoue que ce n'est pas encore rentré dans les habitudes.

Monsieur Prince demande quelle est la suite du programme. Monsieur le Maire répond qu'il a sollicité Martine afin qu'elle dresse la liste des projets/travaux à réaliser et de les prioriser pour être présenté au prochain conseil.

h. Récolelement église

Monsieur le Maire informe qu'un récolelement a été demandé par le service instructeur. Il ressort de cet inventaire que certains objets doivent faire l'objet d'une restauration.

Monsieur le Maire rappelle la loi de 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État. Il informe qu'une matinée d'étude, basée sur 4 thématiques, est prévue le 15 novembre à Poigny la Forêt afin que soient identifiées les responsabilités du propriétaire et de l'usufruitier.

i. Avancement prise de poste nouvelle bibliothécaire

Monsieur le Maire explique que la future retraitée bibliothécaire a du mal à se faire à l'idée de partir. Il rappelle que c'est Madame Galonnier qui a choisi Sylvie à la suite des entretiens d'embauche qu'elle a réalisés.

Il demande aux élus de ne pas prendre parti quant à la relation entre Sylvie et Véronique. Le tuilage reste complexe pour Madame Galonnier. Monsieur le Maire explique qu'il a reçu Madame Galonnier afin d'échanger avec elle sur cette période de chevauchement.

Mesdames Basso et Buisson ne comprennent pas que ce sujet soit mis à l'ordre du jour. Madame Gout trouve inapproprié que ce sujet soit mis à l'ordre du jour alors que Madame Galonnier est absente.

Les élus reviennent sur les horaires d'ouverture de la bibliothèque en disant que cela est inadmissible que la bibliothèque ne soit pas ouverte le samedi après-midi. Madame Gout ne comprend pas la raison pour laquelle le questionnaire n'est pas mis en place. Madame Caillard exprime son mécontentement concernant les horaires et le fait que ce soit l'agent qui décide de ses horaires. Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque est ouverte l'après-midi. Madame Caillard répond que 17h00 est beaucoup trop tôt et que les anciens horaires auraient dû être conservés.

Concernant le questionnaire, Monsieur le Maire informe qu'il sera mis en place ultérieurement et que celui-ci ne sera pas uniquement basé sur les horaires mais sur les services proposés. Il convient désormais de le mettre en place.

Monsieur le Maire dit que c'est le conseil municipal qui décidera des horaires de la bibliothèque et non la bibliothécaire.

j. SEASY - Rapport d'activité assainissement 2024

En raison des débats tendus lors du Conseil Municipal, Monsieur Gatineau n'a pas souhaité présenter le rapport concernant le SEASY et demande que le point soit reporté.

k. SEASY - Rapport d'activité eau potable 2024

En raison des débats tendus lors du Conseil Municipal, Monsieur Gatineau n'a pas souhaité présenter le rapport concernant le SEASY et demande que le point soit reporté.

l. SEY - Compte-rendu annuel d'activité 2024

Monsieur Parizot étant absent, le sujet est reporté au prochain conseil municipal.

m. Décision 2025-04

Il est accordé dans le cimetière communal de Rochefort-en-Yvelines, au nom du demandeur ci-dessus, une concession collective, pour une durée de trente ans dans le « Cimetière Neuf » à compter du 15 octobre 2025, pour un montant de 1400€.

n. Subvention Union

À la suite de la décision de suspendre le versement de la subvention en début d'année, Monsieur le Maire demande si les élus autorisent, en cette fin d'année, que le versement soit effectué. Les élus sont favorables à l'unanimité.

o. Société historique de Rochefort

Monsieur le Maire demande au Président de la SHR de fournir les statuts et la composition du bureau car ces informations ne sont pas en mairie.

La séance est levée à 21h48.